

info

DECEMBRE 2022

TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON | CP 222

contenu



1 Prime de fin d'année

Téléchargez notre
nouvelle app
ACV-CSC



Rejoignez-nous sur :



1. Prime de fin d'année

Montant de la prime

Au minimum un salaire mensuel.

Modalités d'octroi

- Etre en service au moment du paiement.
- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté.
- Le montant sera diminué au prorata des absences non assimilées.
- Pour les employés ayant au moins 6 mois d'ancienneté, la prime sera octroyée proportionnellement au nombre de mois prestés.

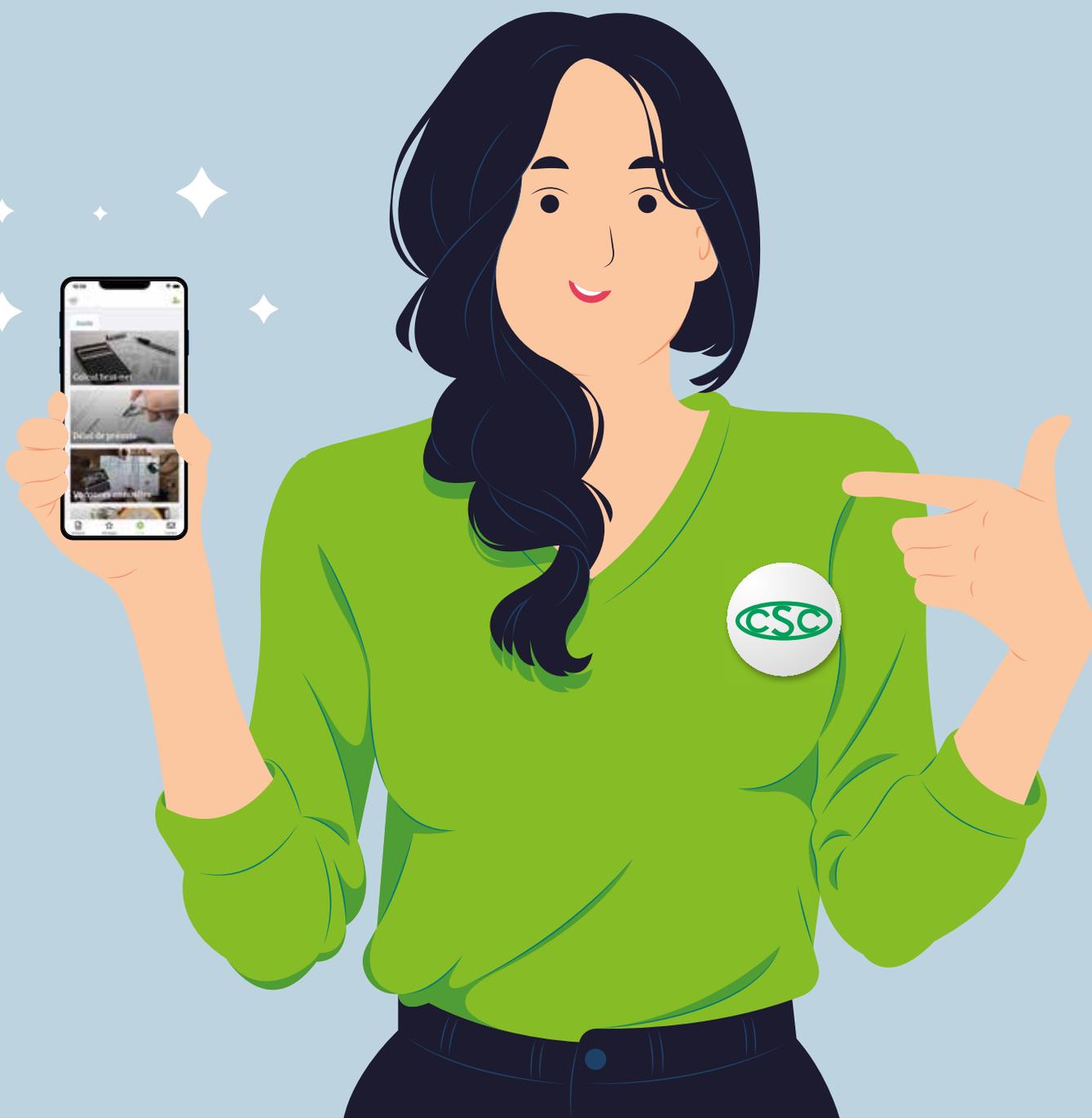
Assimilations

- Les congés annuels ;
- Absences, à l'exception des périodes de maladie/accident, qui ont donné lieu au paiement d'un salaire ;
- Périodes d'incapacité de travail – maladie/accident (les 30 premiers jours) ;
- 15 semaines de congé de maternité ;
- **NOUVEAU** : à la suite de la crise du coronavirus et grâce à notre détermination, il y a de nouveau quelques assimilations complémentaires pour 2022.
 - ☞ Dans un régime de travail de 5 jours par semaine, 43 jours de chômage temporaire pour force majeure en raison du coronavirus sont assimilés ;
 - ☞ Dans un régime de travail de 6 jours par semaine, 52 jours de chômage temporaire pour force majeure en raison du coronavirus sont assimilés.

Moment du paiement

Dans le courant du mois de décembre, sauf si convenu autrement au niveau de l'entreprise.

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION



Téléchargez la nouvelle application ACV-CSC et restez informé-e!



- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages en tant qu'affilié-e
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

*Scannez
et découvrez!*

